



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES**

**Séance du jeudi 17 septembre 2020**

Délibération N°2020-09-04

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt</b>
En exercice : 16	Le <b>dix-sept septembre</b> à dix-huit heures et trente minutes
Titulaires présents : 13	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy. La présidence du Comité Syndical a été assurée par le doyen d'âge, Monsieur <b>Henri CHAUMONTET</b> , le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président.
Suppléants présents :	
- avec voix : 2	
- sans voix : 7	
Pouvoir : 1	Puis le Président nouvellement élu, Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> , a assuré la présidence de la séance du Comité Syndical pour l'examen des autres points à l'ordre du jour
<b>Votes exprimés : 16</b>	<b>Date de convocation et d'affichage</b> : 10 septembre 2020.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	
<b>Délégués titulaires</b> : M. André BOUCHET, M. Christian BUNZ, M. Georges CANICATTI, M. Henri CHAUMONTET, Mme Sylvia DUSONCHET, M. Emmanuel GEORGES, Mme Marie-Christine GLANDUT, M. Rémi LAFOND, M. Jean-Yves MÂCHARD, M. Julian MARTINEZ, M. Roland NEYROUD, M. Patrice PRIMAULT, Mme Catherine SGRAZZUTTI.	
<b>Délégués suppléants</b> :	
▪ <i>Avec voix</i> : M. Pascal GUETTE, M. Thomas BIELOKOPYTOFF.	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents</i> : M. Hervé BOUËDEC, M. Jacky DURET, Mme Béatrice FOL, Mme Annie PLESSIS, M. Rémi PONCET, M. François RICHER, M. François SEVE.	
<b>DELEGUES EXCUSES</b> : Mme Jaqueline CECCON (pouvoir à M. Roland NEYROUD), M. Jean PALLUD (remplacé par M. Pascal GUETTE), M. Michel PASSETEMPS (remplacé par M. Thomas BIELOKOPYTOFF)	
<b>DELEGUES ABSENTS</b> : RAS	

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

VU l'arrêté n°2007-3744 du 27 décembre 2007, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des UsseS,

VU l'arrêté n°2010-1168 du 4 mai 2010, approuvant la modification de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des UsseS,

VU l'arrêté n°2014 023-0019 du 23 janvier 2014, approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS,

VU l'arrêté n°2014083-0018 du 24 mars 2014, portant représentation-substitution de la communauté de communes de la Semine en lieu et place des communes de Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine et Vanzy au sein du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS,

VU l'arrêté n°2014339-0009 du 5 Décembre 2014, approuvant la modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des UsseS (composition du Comité Syndical),

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0020 du 23 juillet 2015, approuvant modification du siège du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0117 du 23 décembre 2016, portant modification de la composition du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0045 du 04 mai 2017, approuvant modification de la composition du SMECRU,

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

VU l'article L5211-10 du CGCT portant mention que « le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres »,

VU, l'article 6 des statuts du SMECRU portant sur la composition du bureau du SMECRU et précisant la possibilité que le bureau soit composé de membre complémentaire : « secrétaire et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ».

Le **Comité Syndical**, entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir débattu :  
-FIXE, à **3 (trois)** le nombre d'autres membres du Bureau.

**Pour : 13**  
**Contre : 1**  
**Abstention : 2**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_



Pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MÂCHARD**

SMECRU  
SYNDICAT DE LA  
HAUTE-SAVOIE